

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine-Sarzin</b> <b>(74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b></p> <p><b>Séance du lundi 24 mars 2025</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 13 mars 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 24 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 11</p> <p><b>Délibération n°D_2025_03_24_12</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Cecon, Mme Carole Chen à M. Christophe Comé</p> <p>Absent excusé : M. Jean-Philippe Gecchele</p> <p>Absent : M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Convention de financement du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) des Savoie pour des mesures de prévention et de lutte contre le frelon asiatique à passer entre la Communauté de Communes Usse et Rhône et la commune de Contamine-Sarzin**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, nuisibles à la biodiversité et à la sécurité publique, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) s'est associée au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) pour la mise en œuvre d'une campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques.

Il poursuit en donnant lecture de la convention de financement définissant les modalités de financement de la campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques, conduite par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), à passer entre la CCUR et la commune.

Il précise que la CCUR prendrait en charge 50 % des frais liés à cette campagne et se ferait rembourser par les communes membres au prorata de leur population respective.

Il indique que les coûts liés à la prévention et à la destruction des nids seraient facturés à la CCUR par le GDS pour un total de 24 156.30 € au titre de l'année 2025 pour l'ensemble des communes membres de la CCUR dont 494.18 € pour la commune de Contamine-Sarzin.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement du GDS des Savoie pour des mesures de prévention et de lutte contre le frelon asiatique avec la Communauté de Communes Usse et Rhône ;

♦ DIT que les crédits seront prévus au budget principal des exercices 2025.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 25 mars 2025	Fait à Contamine-Sarzin, le 24 mars 2025
De sa publication : 26 MARS 2025	Le Maire, 
Et de sa mise en ligne le : 26 MARS 2025	Le secrétaire de séance, 
 	 Georges CANICATTI    Pierrette BATON MARECHAL